

.....

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE L'HORME

.....

Convocations adressées régulièrement, le 23 juin 2010, conformément à la loi, à chaque Conseiller Municipal par Madame Solange BERLIER, Maire, à l'effet de délibérer le 28 juin 2010 à dix neuf heures sur l'ordre du jour porté sur les convocations.

L'ordre du jour est le suivant :

| | |
|------|---|
| 1 - | <i>Désignation d'un secrétaire de séance</i> |
| 2 - | <i>Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 mars 2010</i> |
| 3 - | <i>ADMINISTRATION / délibération 2010/33: compte rendu des décisions du Maire prises au titre de la délégation du Conseil Municipal</i> |
| 4 - | <i>ENFANCE-JEUNESSE/délibération 2010/34: tarification de la restauration scolaire</i> |
| 5 - | <i>ENFANCE-JEUNESSE/ délibération 2010/35 : choix du délégataire et du contrat de DSP concernant la gestion du Multi accueil</i> |
| 6 - | <i>ENFANCE-JEUNESSE/ délibération 2010/36 : choix du délégataire et du contrat de DSP concernant la gestion de l'Accueil de Loisirs</i> |
| 7 - | <i>ANIMATION-JEUNESSE/ délibération 2010/37: programme d'activités Eté 2010</i> |
| 8 - | <i>POLITIQUE DE LA VILLE/ délibération 2010/38 : action Culture et Vallées 2010</i> |
| 9 - | <i>SUBVENTION/ délibération 2010/39 : association « Planète Art et Sciences »</i> |
| 10 - | <i>ENVIRONNEMENT/ délibération 2010/40 : avis sur installations classées</i> |
| 11 - | <i>TRAVAUX/délibération 2010/41 : participation du SIEL pour travaux du terrain synthétique</i> |
| 12 - | <i>TRAVAUX / délibération 2010/42: attribution du marché de travaux pour la réalisation d'un terrain synthétique</i> |
| 13 - | <i>ASSAINISSEMENT/ délibération 2010/43 : décision modificative n° 1</i> |
| 14 - | <i>FINANCES / délibération 2010/44 : décision modificative n° 1</i> |
| 15 - | <i>ADMINISTRATION/ délibération 2010/45 : avenant au Contrat d'assurance statutaire</i> |

SEANCE DU 28 JUIN 2010

L'An Deux Mil Dix, le vingt-huit juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement, conformément à la loi, s'est réuni sous la présidence de Madame Solange BERLIER, Maire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour porté sur les convocations.

Présents : Mme Solange BERLIER, Maire, M. GALLAY, Mme FOREST, M. VIVIANI, M. DECLINE, Mme LAULAGNET, Adjoint, M. PONCIN Conseiller délégué, Mme CHEVALLIER, Mme QUIBLIER, M. VINCENT, M. PUIPIER, M. COLOMBET, Mme THEVENET, M. DUMAZET, Mme MAISSE, Mme CHARENTUS, Mme PETRE.

Absents excusés : Mme BRUYAS, M. FARAS, M. OUDIN, Mlle BERTHOUD, M. VIGNAL, Mme ORIOL, M. DOCQUINCOURT, Mme MAISONNETTE, qui donnent respectivement procuration à M. DECLINE, M. VIVIANI, M. GALLAY, Mme FOREST, M. DUMAZET, Mme CHARENTUS, M. PUIPIER, Mme PETRE. Mme BORONAT était également absente excusée.

| | |
|------------|--|
| 1 - | Désignation d'un secrétaire de séance |
|------------|--|

Madame le Maire appelle l'assemblée à désigner un secrétaire de séance.
Madame Céline PETRE est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

| | |
|------------|--|
| 2 - | Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 29 mars 2010 |
|------------|--|

Madame le Maire rappelle que le procès verbal de la séance du 29 mars 2010 a été adressé aux conseillers. Elle le soumet à l'approbation du Conseil Municipal.

| | |
|------------|--|
| 3 - | ADMINISTRATION / délibération 2010/33 : compte rendu des décisions du Maire prises au titre de la délégation du Conseil Municipal |
|------------|--|

Madame le Maire rappelle les délibérations en date des 31 mars et 5 mai 2008 par lesquelles le Conseil Municipal lui a délégué notamment la préparation, la passation et le règlement des marchés publics de travaux, fournitures et services d'un montant inférieur à 90 000 euros HT (jusqu'à 20 000 euros HT pour les marchés relatifs aux assurances et aux activités culturelles).

Conformément à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, le Maire rend compte des décisions suivantes :

- › Signature d'un marché de travaux, *mur du cimetière*, avec la société MONTCHAND pour un montant annuel de 11 684,78 € H.T.
- › Signature d'un marché de service, *expertise technique salle René MERLE*, avec la société GALTIER pour un montant annuel de 2 550,00 € HT.
- › Signature d'un marché de service, *télémaintenance et Hotline*, avec la société DEUZZI pour un montant annuel de 4 176,00 € H.T.
- › Signature d'un marché de fourniture, *achat livres littérature adulte*, marché à bons de commande 2 ans, avec la société Librairie de Plaisance pour un montant annuel de 8 530,81 € HT.
- › Signature d'un marché de fourniture *achat livres littérature jeunesse* marché à bons de commande 3 ans, avec la société Lune et L'Autre, pour un montant maximum annuel de 8 530,81 € HT.
- › Signature d'un marché de travaux, *voirie Lot N° 1*, marché à bons de commande 2 ans, avec la société DEGRUEL pour un montant maximum annuel de 90 000,00 € H.T.

- › Signature d'un marché de travaux, *voirie Lot N°2*, marché à bons de commande 2 ans, avec l'entreprise CHOLTON pour un montant maximum annuel de 80 000,00 € H.T.
- › Signature d'un marché de fourniture, *achat mobilier Médiathèque*, avec l'entreprise DPC pour un montant annuel de 3 107,92 € H.T.
- › Signature d'un marché de fourniture, *achat tables*, avec la société MEFRAN pour un montant annuel de 11 038,69 €.
- › Signature d'un marché de fourniture, *benne camion*, avec la société CORNUT pour un montant annuel de 2 780,00 €.
- › Signature d'un marché de service, *entretien salle de spectacle*, marché à bons de commande 3 ans, avec la société SNMI pour un montant maximum annuel de 10 000,00 € H.T.
- › Signature d'un marché de travaux, *travaux de peinture école*, avec la société VILLEVIEILLE pour un montant annuel de 6 848,77 € H.T.
- › Signature d'un marché de fourniture, *pièces pour stands*, avec la société MEFRAN, pour un montant annuel de 2 007,00 € H.T.
- › Signature d'un marché de travaux, *réfection électrique local rue Langard*, avec la société POUGHON pour un montant annuel de 12 258,14 € H.T.
- › Signature d'un marché de travaux, *rehausse garde-corps appartement gardien*, avec la société COLOMB pour un montant annuel de 2 333,00 € H.T.
- › Signature d'un marché de service, *entretien blocs de secours*, marché à bons de commande 2 ans, avec la société POUGHON pour un montant annuel de 2 112,00 € H.T.
- › Signature d'un marché de travaux, *réparation camion*, avec la société VILOCA pour un montant annuel de 2 007,52 € H.T.
- › Signature d'un marché de service, *téléphonie fixe et mobile*, marché à bons de commande 3 ans, avec la société ORANGE pour un montant annuel de 7 822,93 € H.T.
- › Signature d'un marché de service, *vérifications des installations électriques*, marché à bons de commande 3 ans avec la société VERITAS pour un montant annuel de 4 450,00 € H.T.
- › Signature d'un marché de service, *vérifications aires de jeux*, marché à bons de commande 3 ans avec la société SOLLEUS pour un montant annuel de 922,00 € H.T.
- › Signature d'un marché de service, *avant projet études aménagement rue de la Libération* avec la société SOTREC pour un montant annuel de 3 790,00 € H.T.
- › Signature d'un marché de fournitures, *produits d'entretien*, avec la société CREAFLUID pour un montant annuel de 7 532,89 € H.T.
- › Signature d'un marché de travaux, *contrefort et enduit murs suite à démolition bâtiment avenue Berthelot* avec la société FOREZIENNE D'ENTREPRISE, pour un montant annuel de 18 440,00 € H.T.

- › Signature d'un marché de travaux *fauchage* avec la société STD pour un montant annuel de 6 020,00 € H.T.
- › Signature d'un marché de fourniture, *serveur informatique*, avec la société DELL pour un montant annuel de 6 326,11 € H.T.
- › Signature d'un marché de service, *maîtrise d'œuvre restructuration de la galerie des Artanches*, avec la société SOTREC pour un montant annuel de 22 050,00 € H.T.
- › Signature d'un marché de service, *gardiennage salle de spectacles*, marché à bons de commande 3 ans avec la société STAFF SERVICES pour un montant maximum annuel de 6 000,00 € H.T.
- › Signature d'un marché de travaux, *rénovation de 3 salles de bain rue Langard* avec la société DECOMBE, pour un montant annuel de 7 370,00 € H.T.
- › Signature d'un marché de service, *nettoyage vêtements de travail*, marché à bons de commande 3 ans, avec la société ELIS, pour un montant annuel de 3 187,43 € H.T.
- › Signature d'un marché de travaux, *aménagement aire de jeux Parc Urbain* avec la société JMS, pour un montant annuel de 22 108,06 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- prend acte et approuve les décisions précitées.

| | |
|------------|---|
| 4 - | ENFANCE-JEUNESSE/ délibération 2010/34: tarification de la restauration scolaire |
|------------|---|

Madame le Maire rappelle la délibération 2009/77 du 19 octobre 2009 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé l'organisation du service de restauration scolaire, l'institution d'une régie de recettes ainsi que l'adoption d'une tarification à intervenir.

Le Conseil Municipal est invité à fixer les tarifs de ce service pour l'année scolaire 2010-2011. Il est proposé de fixer :

- le prix du carnet de 10 tickets à 35.00 euros.
- le ticket unitaire à 3.50 euros.

Et ce pour les repas pris pendant cette année scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve la proposition du Maire.

| | |
|------------|---|
| 5 - | ENFANCE-JEUNESSE / délibération 2010/35 : choix du délégataire et du contrat de DSP concernant la gestion du Multi Accueil |
|------------|---|

Madame le Maire :

- rappelle aux membres de l'assemblée, que par délibération en date du 25 novembre 2009 (délibération 2009/94), il a été décidé de lancer une procédure de délégation de service public, en application des dispositions des articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce, pour la gestion du Multi accueil (Crèche, Halte-Garderie).

- **présente** le rapport exposant les différentes étapes de cette procédure, ainsi que le projet de contrat.

- **demande** aux élus s'ils ont des observations supplémentaires à faire sur les documents qui leur ont été adressés, il y a plus de 15 jours.

Ayant constaté que le débat était clos.

- **propose** aux membres de l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur l'habilitation et l'autorisation données au Maire, afin qu'il puisse procéder à la signature du contrat passé avec l'Association Léo Lagrange Centre Est.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **approuve** la proposition de Madame le Maire,

- **habilite** et **autorise** Madame le Maire à signer le présent contrat passé avec l'association précitée, dès que la présente délibération aura reçu un caractère exécutoire, comme prévu par les dispositions des articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

| | |
|------------|--|
| 6 - | ENFANCE-JEUNESSE / délibération 2010/36 : choix du délégataire et du contrat de DSP concernant la gestion de l'Accueil de Loisirs |
|------------|--|

Madame le Maire :

- **rappelle** aux membres de l'assemblée, que par délibération en date du 25 novembre 2009 (délibération 2009/93), il a été décidé de lancer une procédure de délégation de service public, en application des dispositions des articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce, pour la gestion de l'accueil de loisirs (Périscolaire, Vacances, Mercredi).

- **présente** le rapport exposant les différentes étapes de cette procédure, ainsi que le projet de contrat.

- **demande** aux élus s'ils ont des observations supplémentaires à faire sur les documents qui leur ont été adressés, il y a plus de 15 jours.

Ayant constaté que le débat était clos.

- **propose** aux membres de l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur l'habilitation et l'autorisation données au Maire, afin qu'il puisse procéder à la signature du contrat passé avec l'Association Léo Lagrange Centre Est.

Le Conseil Municipal, ayant délibéré :

- **approuve** la proposition de Madame le Maire.

- **habilite** et **autorise** Madame le Maire à signer le présent contrat passé avec l'association précitée, dès que la présente délibération aura reçu un caractère exécutoire, comme prévu par les dispositions des articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

| |
|--|
| 7 - ANIMATION JEUNESSE/ délibération 2010/37 : programme d'activités Eté 2010 |
|--|

Madame le Maire indique que, dans le cadre de l'Espace Animation Jeunesse, un programme d'activités sera proposé aux jeunes de 14 à 17 ans pour les vacances d'été 2010 avec des journées d'activités en région Rhône-Alpes du lundi 5 au vendredi 30 juillet 2010.

2 mini-séjours, le premier à Saint-Joseph des Bancs (07) et le second à Vaujagny (38), se dérouleront successivement du lundi 12 au vendredi 16 juillet 2010 et du lundi 26 au vendredi 30 juillet 2010. S'ajoute à ces périodes une semaine d'activités du lundi 23 au vendredi 27 août 2010.

Cette opération s'élève à un montant de dépenses d'activités estimé à 12 413.80 € TTC et enregistrée sous le n° 77.12 « *frais d'activités service animation culturelle et de loisirs* ». Il est rappelé que la commune percevra des recettes des partenaires CAF, notamment, ainsi que les contributions des familles dans le cadre de la régie de recettes municipales.

Madame le Maire propose la tarification suivante au titre des vacances d'été 2010 (tarifs suivant coefficient familial définis par la CAF).

| QF défini par la CAF | 0 à 450 € | 451 à 600 € | > 600 € |
|-----------------------------------|-----------|-------------|----------|
| Participation famille/journée | 5.50 € | 6.00 € | 6.50 € |
| Participation famille/Mini-séjour | 95.00 € | 100.00 € | 105.00 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **approuve** la proposition du Maire.

| | |
|------------|---|
| 8 - | POLITIQUE DE LA VILLE/ délibération 2010/38 : action Culture et Vallées 2010 |
|------------|---|

Madame le Maire rappelle le projet « Cultures et Vallées » qui a pour objectifs :

1. Education et accès aux savoirs de base
2. Culture et expression artistique
3. Lien social, citoyenneté et participation à la vie politique
4. Accès aux droits et lutte contre les discriminations

Il intéresse six communes (Firminy, Rive- de- Gier, L'Horme, Saint-Chamond, Saint-Etienne Terrenoire et le Chambon-Feugerolles), avec le soutien de la STAS, société de transport investie dans un travail de prévention et concerne 200 à 240 bénéficiaires dont 150 issus des quartiers prioritaires des CUCS (cours Marin pour l'HORME).

Pour cette année, la participation communale à ce projet s'élève à 500 euros qui seront versés au Centre Social sous-Paulat

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **approuve** cette action et autorise en conséquence Madame le Maire à signer tout document utile à la réalisation de cette action.

| | |
|------------|---|
| 9 - | SUBVENTION/ délibération 2010/39 : association « Planète Art et Sciences » |
|------------|---|

Madame le Maire rappelle le partenariat entre les écoles et l'association « *Planète Art et Sciences* ». Cette association a ainsi réalisé et conduit des spectacles pédagogiques avec les enfants pendant l'année scolaire 2009-2010, dans les écoles maternelles et primaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** l'attribution d'une subvention de 650 Euros
- Précise que cette subvention sera imputée au compte 6574/20 du budget communal 2010.

| | |
|-------------|--|
| 10 - | ENVIRONNEMENT/ délibération 2010/40 : avis sur installations classées |
|-------------|--|

Madame le Maire expose que Monsieur le Préfet de la Loire a ouvert une enquête publique préalable à autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement et ce par arrêté du 23 avril 2010. Cette procédure concerne une demande d'autoriser d'exploiter une installation de travail mécanique des métaux sur le territoire de la commune de Saint-Chamond, zone industrielle « *le Clos Marquet* ». Conformément au Code de l'Environnement, le Conseil Municipal de la Commune est appelé à donner son

avis sur la demande d'autorisation de la société « Loire Industrie », spécialisée dans l'usinage de brides et de pièces forgées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Emet** un avis favorable à la demande d'autorisation précitée.

| | |
|-------------|--|
| 11 - | TRAVAUX/ délibération 2010/41 : participation du SIEL pour travaux du terrain synthétique |
|-------------|--|

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de réaliser des travaux au complexe sportif Claude Escot (terrain synthétique)

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par son Comité et son Bureau, le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil Régional Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

| Détail | Montant HT Travaux | % | Participation |
|--|-----------------------|------|--------------------|
| Branchement C5 complexe sportif Claude Escot | 4 780 € | 60% | 2 868 € |
| Eclairage terrain synthétique | 84 947 € | 95 % | 80 700 € |
| TOTAL | | | 83 568.00 € |

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Prend acte que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de « Complexe Sportif Claude Escot (Terrain synthétique) » dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Madame le Maire pour information avant exécution.
- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.

- Décide d'amortir ce fonds de concours en 15 années.
- **Autorise** le Maire à signer tout document utile à la réalisation de cette opération.

| | |
|------------|--|
| 12- | TRAVAUX- délibération 2010/42 : attribution du marché de travaux pour la réalisation d'un terrain synthétique |
|------------|--|

Madame le Maire rappelle le projet de réaliser un terrain synthétique au complexe sportif Claude ESCOT. Il consiste à remplacer le terrain de football en stabilisé par une aire de jeu en gazon synthétique.

Le terrain de football en synthétique sera classé en catégorie 6 et destiné aux entraînements de toutes catégories d'équipes ainsi qu'aux matchs relevant de cette catégorie.

Une procédure de consultation pour un marché à procédure adaptée a été lancée pour un lot unique, les travaux consistant en la dépose des installations existantes, le nivellement du terrain, l'exécution de drains, la pose de bordures et caniveaux, la mise en place du gazon synthétique (60 mm) ainsi que la fourniture et la pose des petits équipements futurs. Trois entreprises ont répondu à la consultation et Madame le Maire propose de retenir l'offre du groupement Eiffage-EnviroSport pour un montant de 310 665,73 € H.T. soit 371 556,21 € TTC décomposé comme suit :

| | |
|---|---------------------|
| Travaux de préparation (démontage cages, barrières,...° | 1 859,09 € |
| Nivellement du fond de forme | 11 921,73 € |
| Drainage | 82 718,83 € |
| Bordures, caniveaux | 14 465,38 € |
| Pose synthétique, essais de conformité | 191 876,68 € |
| Fourniture et pose de main-courante, clôture, filet pare-ballon | 36 699,98 € |
| Fourniture et pose des équipements sportifs | 7 378 ;22 € |
| Divers travaux | 24 636,30 € |
| TOTAL TRAVAUX T.T.C. | 371 556,21 € |

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **attribue** le marché de travaux au groupement Eiffage-EnviroSport
- **autorise** Madame le Maire à signer tout document utile à la réalisation de cette opération.

| | |
|-------------|--|
| 13 - | ASSAINISSEMENT/délibération 2010/43 : décision modificative n°1 |
|-------------|--|

Madame le Maire propose les modifications budgétaires suivantes :

| Section d'investissement | Dépenses | Recettes |
|---|-----------------|-----------------|
| Chapitre 020 | - 3 600,00 | |
| Chapitre 26 - 266 | + 3 600,00 | |
| Total de la section d'investissement | 0,00 | 0,00 |

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

approuve la décision modificative N°1 du budget de l'assainissement 2010.

14 - FINANCES/ délibération 2010/44 : décision modificative n°1

Madame le Maire propose les modifications budgétaires suivantes :

| Section d'Investissement | Dépenses | Recettes |
|---------------------------------|-----------------|-----------------|
| Chapitre 020 | -70,00 | |
| Chapitre 204 -20414 | +70,00 | |
| Total | 0,00 | 0,00 |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **approuve** la décision modificative N° 1 du budget communal 2 010.

15 - ADMINISTRATION/délibération 2010/45 : avenant au contrat d'assurance statutaire

Madame le Maire rappelle que la commune a un contrat d'assurance contre les risques statutaires avec le courtier d'assurance DEXIA SOFCAP assureur CNP et ce depuis le 1^{er} janvier 2008. Ce contrat a une durée de 4 ans avec faculté de résiliation annuelle des deux parties, et a fait l'objet d'une passation collective (contrat groupe) coordonnée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Loire (C.D.G.).

Le C.D.G. a informé la commune le 07 mai 2010 d'une dégradation notable des absences pour raisons de santé qui concerne la quasi-totalité des collectivités adhérentes au contrat Groupe. Une réunion avec DEXIA-SOFCAP, le C.D.G. et les Communes de la Loire adhérentes au Contrat Groupe a eu lieu, le 1^{er} juin 2010 à Villars, réunion au cours de laquelle l'assureur a présenté ses propositions d'évolution au contrat à compter du 1^{er} janvier 2011.

La proposition faite à la commune est de fixer le taux à 4,95 % en franchise 40 jours, en maternité, maladie ordinaire et accident du travail.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- accepte** la proposition faite par l'assureur
 - **autorise** Madame le Maire à signer tout document utile à cet effet.
- autorise Madame le Maire à signer et accomplir toute démarche utile à son effet.

Enfin, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 45.